

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • Mai 2023 - N° 70



Chasseur de France
FÉDÉRATION DE L'ARIÈGE



*Très belle Assemblée Générale de la Fédération :
Lavelanet 29 avril 2023*



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@orange.fr

www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FEDERATION

• Assemblée Générale du 29 avril 2023 PAGE 2 à 7

TECHNIQUE

• Tableau de chasse sanglier 22/23 : de nouveau à la hausse PAGES 8 & 9

• Couvert Coturnix : des résultats prometteurs PAGE 9

INTERVIEW

• de Mme Nathalie Auriac : conductrice de recherche au sang PAGE 10

LIBRE EXPRESSION PAGE 11

BREVES PAGES 12 & 13

INFORMATIONS PAGE 13

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

Les dates du prochain examen unique sont les suivantes : du 11 au 14 décembre 2023.

Préinscription sur le site internet de la Fédération :

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/ariege/permis-de-chasser/preinscription-permis-09.php>

FORMATION DECENNALE A LA SECURITE

L'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 impose aux chasseurs une remise à niveau sur la sécurité tous les dix ans. Ainsi tous les chasseurs devront être formés avant octobre 2030. La participation à cette formation figurera sur le titre annuel de validation du permis de chasser.

La Fédération se tient à votre disposition pour l'organisation de formations décennales à la sécurité, soit au siège de la Fédération, soit au sein même de vos équipes. N'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Laurent Chayron, le formateur au 06 87 76 16 25.

Il est désormais possible de suivre la formation en ligne depuis notre site internet.

La Gazette du Couloumié

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle se déroule depuis le 1er juin 2023 dans les locaux de la Fédération de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 le vendredi.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition le 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture : FDC 09 Pierre Mourières

Magazine trimestriel
de la Fédération Départementale
des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication :
Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction :
Hélène BOMPART, Jean GUICHOU, Xavier LEAL,
Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY,
Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique :
FDC 09 - CD 09
Conception et Impression :
IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Je suis fier de vous !

Au lendemain de notre Assemblée Générale à Lavelanet, en présence de nos parlementaires et de bon nombre d'élus départementaux et régionaux, il convient de dresser le bilan et de prévoir bien sûr l'avenir.

10 % des 5500 chasseurs ariégeois étaient présents à Lavelanet pour ce moment si particulier à notre association départementale.

Une démonstration de force, certainement ! Cela n'a échappé à personne, une réalité pour de nombreux observateurs de la vie locale.

Cette reconnaissance légitime est le fruit de notre solidarité, de nos mobilisations sur le terrain, de la défense de la chasse, de nos pratiques, de nos valeurs, de notre attachement à nos villages et à nos ACCA.

Cette reconnaissance est aussi politique, il ne peut en être autrement, faire perdre ceux qui veulent notre perte est un devoir pour chacun d'entre nous et nous le réferons si nécessaire.

Il convient cependant d'être vigilants, rien n'est jamais acquis...

Vous l'avez compris et je voulais vous en remercier, comme je l'ai dit à la tribune de l'Assemblée Générale, je suis fier de vous !

Vous voulez une Fédération forte, elle l'est. Vous voulez être soutenus, entendus et surtout respectés sur le terrain, ensemble nous le pouvons.

Vous le savez, je crois, dans ce rapport de force face à nos adversaires déterminés, souvent violents, nous devons répondre de manière collective.

Ensemble avec nos partenaires du monde rural agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs, nous devrions pouvoir regarder sereinement l'avenir. Rien ne doit se faire sans nous et surtout contre nous.

Le revers de la médaille c'est que nous devons être exemplaires sur le terrain, dans nos communes et surtout en termes de sécurité. Nous devons aussi être force de proposition...

Comme dans toutes les Fédérations, la baisse des effectifs, la hausse des dégâts aux cultures mettent en difficulté les finances de notre Fédération et cela n'a rien à voir, pour une fois, avec la guerre en Ukraine.

Votre Fédération évolue, s'adapte, les temps changent, nos comportements et nos habitudes également.

Pour le petit gibier, le réchauffement climatique nous obligera à une profonde réflexion avec les agriculteurs sur des cultures plus vertueuses et des assolements différents. En effet, la PAC a complètement oublié le petit gibier de plaine. Après la moisson, broyage et déchaumage ont anéanti la reproduction de certaines espèces dans l'indifférence générale, tout en appauvrissant les sols. Certaines solutions existent avec les cultures alternatives après moisson, elles ont prouvé leur efficacité. Le contexte actuel doit nous permettre d'y réfléchir sereinement dans l'intérêt de tous.

Pour le grand gibier, il est maintenant hautement stratégique de réguler les sangliers et les cervidés, en chassant jusqu'au dernier jour et en étant plus efficaces. Sinon, il conviendra de mettre en œuvre un certain nombre de mesures en tenant compte bien sûr des particularités de notre département.

Cette régulation ne doit pas nous échapper ou d'autres le feront à notre place, par tous les moyens. Les plans de chasse cervidés doivent être effectués de manière rigoureuse avec en priorité les biches.

L'ouverture à l'approche au 1er juin vous permettra de prélever un beau brocard mais aussi de réguler efficacement le renard. Profitez-en !

Le contentieux sur l'isard sera déterminant pour nos attributions. Nous devons justifier sa présence à basse altitude dans les zones boisées. En effet, on observe une augmentation significative de son aire de répartition. Une étude scientifique basée sur des protocoles reconnus sera mise en œuvre, en étroite collaboration avec l'ONF et les forestiers. La mobilisation des ACCA est sur ce point également indispensable.

Pensez aussi à prendre contact avec la Fédération pour la formation décennale, la déclaration des armes. Pensez aussi à envisager le regroupement de certains territoires.

La Fédération vous y aidera et vous conseillera.

Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège le 29 avril 2023 à Lavelanet

Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.



L'Assemblée Générale est ouverte par Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la FDC de l'Ariège.

Le Président remercie Monsieur Jean-Luc TRICOIRE, Président de l'AICA du Pays d'Olmes pour son implication. Il remercie de leur présence à la tribune Monsieur FOSAT, Secrétaire Général, représentant Madame la Préfète, Monsieur MICHAU (Sénateur de l'Ariège), Monsieur SICRE (représentant Madame le Députée de l'Ariège), Monsieur PANIFOUS (Député de l'Ariège), Madame TEQUI (Présidente du Conseil Départemental), Monsieur NAUDY (Vice-Président du Conseil Départemental), Monsieur CHIBLI (Vice-Président du Conseil Régional et Président du PNRPA), Monsieur BARBE (Président de la Fédération des Chasseurs du Tarn), Monsieur CABANES DALMAU (Président de la Fédération de chasse Andorrane), Monsieur DIMON (Président de la Fédération de pêche), Monsieur LACUBE (Président de la Chambre d'Agriculture), Monsieur DEJEAN (Commissaire aux Comptes), Monsieur DENAT (Trésorier) et l'ensemble des participants. Il cède la parole à Monsieur SANCHEZ, Maire de Lavelanet et Conseiller départemental qui dit le plaisir qu'il a de recevoir l'AG de la FDC de l'Ariège dans sa ville.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 29 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2022.

RAPPORT FINANCIER

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier, fait lecture des comptes de l'exercice du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 et met l'accent sur quelques chiffres essentiels :

le résultat net comptable est un déficit d'un montant de - 85 661,73 €

AFFECTATION DES RESULTATS ET DES RESERVES

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier propose l'affectation des résultats :

Déficit 2021/2022 : imputation en réserve statutaire pour - 85 661,73 €

En outre, sur proposition du Conseil d'Administration, la réserve pour investissement est ramenée au montant de la valeur nette comptable des immobilisations, soit 276 590 €. La différence avec le solde antérieur de cette réserve est réaffectée en réserve statutaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Nicolas DEJEAN, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des

comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2022.

RESOLUTIONS

- Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.
- Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.
- L'affectation des résultats en réserves de gestion et le réajustement des réserves d'investissement sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2023/2024

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier fait lecture du budget prévisionnel 2023/2024 qui s'élève en charges comme en produits à la somme de 1 400 853 €.

Ce budget est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2023/2024

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2023/2024 :

- timbre fédéral : 90 €
- timbre temporaire (9 jours) : 45 €
- timbre temporaire (3 jours) : 23 €
- Frais de dossier pour les validations du permis de chasser (hors validations nationales) : 3 €
- timbre grand gibier : 35 €. Conformément

à l'article R. 426-10 du Code de l'Environnement, il faut entendre par grand gibier les animaux appartenant aux espèces suivantes : sanglier, chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, mouflon, isard

- dispositif de marquage grand gibier :
 - Pour les cerfs, biches et indéterminés : 70 €
 - Pour les chevreuils : 22 €
 - Pour les mouflons : 35 €
 - Pour les daims : 50 €
 - Pour les isards : 20 €

Offre « promo Chasse » 2023/2024

En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose l'offre suivante :

- ✓ remboursement de 50 % du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui ont réussi l'examen du permis de chasser l'année précédente et qui valident leur permis pour la 2ème année consécutive pour le département de l'Ariège (62,50 € pour les chasseurs de grand gibier et 45 € pour les autres)
- offre non valable pour les validations temporaires
- la 2ème année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs

Adhésion des titulaires de droits de chasse (y compris ACCA, AICA et privés)

- cotisation de base : 150 €

Barème des prestations de services (hors ACCA et AICA et suivant contrat)

- liste des interventions de la Fédération (inchangée)
- ✓ appui administratif, technique, juridique et financier : base forfaitaire 76,22 €
- ✓ conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare
- ✓ prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare
- ✓ formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur

Participations dues par les ACCA et AICA pour leur affiliation à la Fédération dans le cadre du programme de coordination :

- prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :
 - ✓ appui administratif, technique, juridique et financier
 - ✓ conseils du Service Technique
 - ✓ expertises diverses et prévention des dégâts
 - ✓ formation pratique des chasseurs (sécurité)

- tarifs (inchangés) :
 - ✓ base forfaitaire : 38,11 €
 - ✓ par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 €
 - ✓ par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €
- Contribution territoriale dégâts de gibier obligatoire : 0 € par hectare

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par L'Assemblée Générale.



L'AG prend acte des dispositions adoptées le 22 mars 2023 lors du congrès de la FNC : Ains pour la saison 2023/2024 :

- ✓ cotisation fédérale « permis national » : 100,58 €

Pour la saison 2023/2024, l'AG de la FNC du 22 mars 2023 a fixé le montant du prix unique du timbre annuel (valable sur l'ensemble du territoire national) pour les chasseurs validant pour la première fois à 30 €.

COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT FERNANDEZ

Cette année encore, la chasse française a été mise sous pression et à rude épreuve à tous les niveaux, que ce soit au sein de vos territoires mais également à l'échelle nationale et départementale.

En effet, et vous le savez mieux que personne car vous le vivez tous au quotidien, notre passion subit sans cesse les assauts répétés d'idéologues intégristes anti-chasse. Ils ne représentent le plus souvent, qu'eux-mêmes et sont malgré tout convaincus d'être les seuls détenteurs d'une vérité universelle qu'ils souhaitent imposer à tous, par tous les moyens, légaux ou non, dont ils disposent et quoi qu'il en coûte. Leur principal levier est une malhonnêteté intellectuelle sans faille, avec laquelle ils jettent l'opprobre sur notre passion, notre culture, notre mode de vie, sur ce que nous sommes finalement.

Le plus tragique reste que ces idées et procédés loin d'être partagés par tous ne font qu'accentuer le phénomène de fracture de la société française et la disparition du vivre ensemble, qui a toujours fait partie de nos valeurs de convivialité qui plus est, à l'heure où nos territoires ruraux attirent et accueillent de plus en plus de personnes notamment depuis l'épidémie de Covid19.

Hélas, ils sont suivis par certains médias et politiques opportunistes et obtiennent par ce biais quelques succès.

En témoigne notamment la perte de certaines chasses traditionnelles. Après l'interdiction de la chasse à la glu ou de la tourterelle des bois, les tenderies aux grives et aux vanneaux, les quotas de prélèvement sans cesse à la baisse sur les alouettes, voilà que surgit à l'initiative de l'Europe, la remise en cause de la chasse à la palombe et notamment l'usage de filets dans les palombières et les cols. Un sanctuaire pour les chasseurs du Sud-Ouest. La population de cette espèce a pourtant triplé en quelques années et nombre de départements sont obligés de la classer nuisible. Une chance pour le chasseur de plaine car cette espèce devient, de fait, un gibier d'ouverture, qu'il convient de réguler entre semis et moissons.

En réponse à ces interdictions, plusieurs départements envisagent de ne plus réguler le gros gibier en battues collectives.

Pour les Pyrénéens, un moratoire de la chasse au Grand tétras est également entré en vigueur depuis le 1er juin 2022. En effet, le Conseil d'Etat, saisi par nos adversaires sur la base de données officielles manipulées à la baisse, a enjoint la Ministre de prendre un arrêté suspendant la chasse du Grand tétras pour 5 ans sur tout le territoire.

L'arrêté ministériel du 1er septembre 2022 officialise donc cette suspension. Pour quelques oiseaux qui ne seront plus prélevés par la chasse, cette décision aura pour conséquence la démobilisation progressive mais irrémédiable d'un réseau colossal de sentinelles, d'experts et de gestionnaires avertis de l'espèce que sont les chasseurs et leurs Fédérations.

C'est en cela que l'on comprend que la conservation de cette espèce et de toutes les autres, loin d'être une finalité pour ces soi-disant « écolo », n'est finalement qu'un moyen d'impacter la pratique de la chasse afin de la déstructurer, seul sujet qui les intéresse.

Chaque pouce de terrain doit donc être farouchement défendu pour ne pas vider la chasse de sa substance, incroyable de richesse, de pratiques, de connaissances et de savoir-faire parfois millénaires.

Bien sûr, j'y ajouterai encore la gestion de l'ours que l'Etat doit assumer, hier en le réintroduisant, aujourd'hui en tentant de gérer sa présence et demain, avec en perspective un accident mortel qui ne peut que se produire. Nous serons alors là en soutien de ceux à qui on voudra faire porter le chapeau et en premier lieu desquels les élus locaux et en particulier les maires.

Comment ne pas évoquer aussi le retour du loup, scandale s'il en est, d'une réintroduction cachée et illégale, mensonge d'Etat qui sonnera, comme dans les Alpes, la fin d'un espace de liberté. Comme disait Anne Roumanoff, « on ne nous dit pas tout ». J'associerai bien sûr à cette vision d'apocalypse la prédation du vautour qui aujourd'hui, à force de gestion artificialisée par des nourrissages systématiques et imbéciles, n'est plus seulement nécrophage.

Il y a donc de quoi s'insurger contre la gestion calamiteuse d'un ministère qui gère ces espèces de manière catastrophique mais délibérée avec pour seuls crédos réduire la chasse et les activités humaines. Bouquetins des Alpes, Cormorans, Goélands, Hérons, sont les symboles de ce désastre dévastateur sur le terrain qui attise désordre et colère de ceux qui subissent les dégâts de ces espèces en surnombre.

À tout cela s'ajoute de nombreuses contraintes règlementaires à celles qui sont déjà les nôtres. Toujours pour pallier les nombreux dysfonctionnements de l'Etat et pour transférer les responsabilités vers chacun d'entre vous, vous n'ignorez plus qu'il faut déclarer la totalité de vos armes sur votre compte SIA ouvert par le ministère de l'intérieur. Il ne marche pas bien et c'est un doux euphémisme.

Afin d'aider le plus grand nombre d'entre nous à se mettre en règle, la Fédération vous a proposé de vous aider à créer votre compte et à déclarer vos armes lors d'un rendez-

vous fixé avec mes services. N'hésitez pas à nous solliciter, sachant que vous avez jusqu'à la fin de l'année pour créer votre compte.

Récemment, le 9 janvier dernier, la Secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité, Bérangère Couillard, annonce un « Plan sécurité à la chasse ». Les 14 mesures proposées font suite à un rapport du Sénat sur le sujet et à une longue concertation avec le monde de la chasse mais aussi avec les principales Fédérations de sports et de loisirs de nature et les représentants des élus locaux.

Néanmoins nous pouvons nous interroger sur certaines d'entre elles, notamment celle qui concerne l'alcool à la chasse. Il s'agit là d'une mesure de bon sens déjà respectée par l'ensemble des chasseurs et qui semble plutôt répondre à une image largement déformée de ce qui se pratique réellement sur le terrain. Il n'est en effet pas plus acceptable de chasser que de conduire en étant alcoolisé, mais c'était déjà le cas avant.

D'autres mesures viennent encore augmenter le poids des procédures administratives et de formations pour les chasseurs et pour votre Fédération telle que la formation décennale à la sécurité qui est aujourd'hui obligatoire. En Ariège, 30 % des chasseurs du département ont déjà suivi cette formation avec environ 1400 en présentiel et 200 par internet.

Je vous remercie pour votre implication et pour le sérieux avec lequel vous vous appropriez ce sujet hautement stratégique pour notre pratique. Pour les autres, pensez à vous inscrire auprès de mes services pour éviter de devoir faire passer un nombre trop important de chasseurs au dernier moment.

Demain, un module pratique obligatoire viendra compléter cette formation ainsi qu'une autre formation obligatoire des chefs de battue pour alourdir encore un peu plus la charge des missions des Fédérations, les plus petites dont nous sommes, ayant les mêmes obligations que les Fédérations comptant beaucoup plus d'adhérents et un personnel suffisant.

L'objectif réel de cette série de mesures de sécurité supplémentaires pose question alors que la politique de formation et d'information, menée par les Fédérations depuis de nombreuses années, porte ses fruits.

Bien évidemment, un blessé ou un mort à la chasse ou par la chasse est un drame absolu. Néanmoins nous ne rappellerons jamais assez les chiffres, qui parlent d'eux-mêmes. Lors de la saison 1999/2000, le nombre de morts était de 39 pour diminuer constamment jusqu'à 6 lors de la dernière saison cynégétique 2022/2023. 6 morts 6 de trop bien sûr, le même nombre que celui des étudiants de la seule université de Cam-

bridge qui se sont suicidés cette année et pourtant personne ne demande la fermeture des universités. Dans le même temps, le tableau de chasse grand gibier à l'échelle nationale est passé de 170 000 pièces à 1 452 510 pièces prélevées en 2021/2022 correspondant à une augmentation de 754 %. Bien qu'encore imparfait, ce bilan permet de souligner la prise de conscience et les efforts consentis de longue date par l'ensemble des chasseurs et leur Fédération.

Tous ces éléments tendent donc à démontrer que la chasse prend en compte les autres usages et activités de nature depuis bien longtemps et contrairement à l'image colportée par de nombreux médias, la pratique de la chasse est porteuse de notions de vivre ensemble et de convivialité

En témoigne la décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du 15 juillet 2022 suivie par celle du Conseil d'Etat de fin mars 2023 qui reconnaissent définitivement le bien-fondé des ACCA en tant qu'outil de mutualisation et de gestion des territoires. Cette mise en commun des droits de chasse permet une gestion cynégétique rationnelle, cohérente et efficace à l'échelle communale. En effet, tout l'enjeu de ce contentieux était d'empêcher la création d'associations de territoires dont le seul but était de démanteler le territoire des ACCA(s) et de priver notamment les membres des ACCA(s) non propriétaires de la possibilité de chasser sur des territoires suffisamment vastes et stables.

Il est à noter que ce principe des ACCA est sensiblement similaire à celui des Associations Foncières Pastorales dont bénéficient les éleveurs et qui permet également une gestion collective des espaces pastoraux en leur donnant une destination agricole reconnue et suffisante.

Au même titre que les agriculteurs, les chasseurs peuvent donc se féliciter de cette succession de décisions en faveur de ce type de gestion collective qui va dans le sens de la préservation de notre chasse populaire ariégeoise et qui nous permettra dans l'avenir de ne pas sombrer dans l'individualisme le plus primaire que cette société compartimentée nous pousse à adopter malgré nous. Et pourtant, bien que ce ne soit pas notre cas, on pourrait aussi considérer que le petit département de l'Ariège a en outre le tort d'être une Fédération à ACCA obligatoire compte tenu du récent désengagement de l'Etat sur ce sujet, sans bien sûr les moyens financiers nécessaires en contrepartie. En effet, plan de chasse, retrait de terrain, gestion des ACCA sont maintenant au nom du Préfet, gérés par votre Fédération.

Il est aussi un grand département Pyrénéen au cœur du massif avec des espèces remarquables que les autres n'ont pas et qui déchaînent les passions.

Ces espèces qui doivent être comptées polarisent les contentieux. Grands tétas, Lagopèdes alpins, Perdrix grises, Isards, mais aussi Mouflons et Bouquetins sont une lourde charge en termes de missions techniques, scientifiques, administratives, voire judiciaires pour votre Fédération.

En effet, quelle que soit l'espèce, aucune chasse ne trouve grâce aux yeux de nos opposants, souvent membres d'associations d'envergure nationale ou de leurs sinistres relais locaux. Spécialistes de tout mais surtout des procédures judiciaires, ces mercenaires ne trouvent dans ces attaques qu'un moyen d'imposer aux autres leur idéologie, de porter atteinte à la chasse et surtout, bien évidemment, de se financer sur le dos de ceux qui travaillent au quotidien sur ces espèces.

Néanmoins, nous pouvons nous féliciter que leurs attaques aient été rejetées par le Tribunal Administratif de Toulouse et que les données techniques et de suivi de ces espèces aient été reconnues par les juges. Concernant l'Isard la saison dernière, l'arrêt préfectoral des fourchettes qui permettait de fixer le nombre maximum d'attributions que la Fédération peut proposer à l'échelle départementale a lui aussi été attaqué devant le Tribunal Administratif de Toulouse.

Là encore, la malhonnêteté intellectuelle, colportée par certains et étonnamment entendus par d'autres, les pousse à vouloir prouver que l'Isard ariégeois est en danger d'extinction au point que la survie même de l'espèce serait aujourd'hui engagée.

Les innombrables opérations de comptages réalisées par la Fédération ainsi qu'un travail constant de suivi sanitaire permettent bien évidemment de prouver l'inverse.

Mieux encore, les observations des techniciens de la Fédération, des agents de l'ONF et de l'important réseau de chasseurs démontrent que l'espèce a plutôt une tendance à augmenter son aire de répartition dans des zones d'altitudes intermédiaires, principalement forestières. Des études en cours d'élaboration viendront consolider définitivement ces constatations de terrain.

Concernant les populations de grand gibier dans le département, nous constatons que ces espèces se portent bien avec localement, des densités qui continuent d'augmenter malgré les efforts de régulation.

Plusieurs éléments nous permettent d'affir-

mer cela, en commençant notamment par le tableau de chasse sanglier qui a augmenté d'environ 20 % lors de la dernière saison par rapport à la saison 2021/2022. Pourtant, beaucoup de sangliers restent encore aujourd'hui sur le terrain avec des dégâts importants en perspective. Le temps des économies n'est plus d'actualité alors n'hésitez plus à chasser jusqu'à la fermeture générale.

Pour le chevreuil, nous constatons une stabilité des populations sur la plupart des cantons du département avec localement des augmentations de densités qui sont observées. L'année passée, nous vous avons proposé lors d'une consultation écrite adressée à tous les présidents d'ACCA d'exprimer votre volonté de modifier la période d'ouverture à l'approche du chevreuil au 1er juillet en l'avancant au 1er juin. Vous avez majoritairement exprimé votre souhait que cela soit le cas. Le prochain arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse prévoira donc une ouverture du chevreuil à l'approche au 1er juin 2023. Cette nouvelle disposition ouvre de nouvelles perspectives pour vos territoires en tant qu'elle vous autorise également à réguler le renard à l'approche à cette période particulièrement favorable.

Concernant maintenant le cerf élaphe, nous tenons à vous signaler que sur certains secteurs, cette espèce est en densité trop importante. En effet, nous constatons que la responsabilité de l'espèce sur les dégâts aux cultures augmente d'une année sur l'autre.

Certaines plantations forestières peuvent être totalement détruites localement et la régénération naturelle forestière peut également être compromise par endroits. C'est pourquoi nous avons demandé une augmentation des fourchettes maximales afin de permettre sa régulation et le maintien des équilibres agro-sylvo-cynégétiques. L'augmentation des plans de chasse et notamment le tir des biches deviennent aujourd'hui une absolue nécessité.

Dans le département de l'Ariège, la gestion du Mouflon peut être considérée comme exemplaire. En effet, les opérations de comptages réalisées sur le massif de Tabé montrent un développement de la population avec environ 600 individus comptés en moyenne ces deux dernières années. Ce succès nous permet maintenant de vous encourager à gérer l'espèce en demandant des

plans de chasse en cohérence avec les effectifs observés, tout en privilégiant le tir d'individus atypiques comme c'est déjà le cas sur de nombreux territoires. Il convient maintenant de s'organiser pour uniformiser la chasse de ce gibier avec des règles communes à tous les territoires.

Comme vous le savez, toutes ces espèces peuvent occasionner localement des dégâts agricoles dont la Fédération et les chasseurs doivent obligatoirement assurer la gestion ainsi que le financement. Ce système est aujourd'hui remis en cause. En effet, nombre de Fédérations sont actuellement en grande difficultés financière. Une profonde réflexion est donc en cours avec l'Etat, les syndicats agricoles et forestiers pour améliorer ce système d'indemnisation.

Il est donc important de nuancer le bilan plutôt positif que nous avons dépeint sur les populations d'ongulés en insistant sur le sujet des dégâts aux cultures et prairies dans le département. Le chasseur ariégeois doit continuer de bénéficier du statut de gestionnaire exemplaire de toutes ces espèces d'ongulés pour lesquelles nous n'observons pas encore de situation totalement ingérable de surpopulation comme dans d'autres départements.

Pour cela, il faut chasser et ne surtout pas prêter le flanc aux espoirs de nos détracteurs qui rêvent déjà de remplacer le chasseur par des grands prédateurs artificiellement réintroduits dans notre pays par ces partisans de l'ensauvagement de nos territoires.

La saison dernière, votre Fédération a dû faire face à une augmentation des indemnités de dégâts aux cultures que la loi nous impose d'assumer. Le plan de résilience négocié par la FNC avec l'Etat et les représentants agricoles ainsi que les faibles rendements que nos amis agriculteurs ont malheureusement subis à cause de la sécheresse ont permis de diminuer la facture. Cela ne durera pas, alors organisons nous pour rester en capacité de chasser efficacement. Cela passera localement par le regroupement de territoires.

Pour faire suite à la description de la gestion du grand gibier dans notre département, je tiens maintenant à rappeler que pour notre Fédération la gestion du petit gibier, qu'il soit de montagne ou de plaine, reste une priorité.

Une vision déformée de notre département

Les chasseurs fers de lance de la ruralité !

pourrait laisser penser qu'il est simplement composé de vastes espaces montagnards entrecoupés de nombreuses vallées sauvages. Ce serait oublier la plaine et les cotéaux pour lesquels la pratique de la chasse est tout aussi importante, diversifiée et active.

Malheureusement, certaines pratiques héritées de la politique agricole commune qui les a financées, ont parfois oublié ces espèces, leur mode de vie, leur reproduction qui de fait ont été remis en cause.

Aujourd'hui, le réchauffement climatique entraîne déjà une gestion contrainte de la ressource en eau avec fatalement une adaptation des itinéraires techniques cultureux et des assolements dans l'avenir. Je tiens d'ailleurs à adresser tout mon soutien à l'ensemble des agriculteurs qui subissent cette situation au quotidien. Néanmoins ce sera l'occasion de réfléchir tous ensemble à des pratiques plus adaptées.

Les plantations de haies, les cultures alternatives, CIPAN ou autres sont tout à fait bénéfiques aux populations de la petite faune de plaine, gibier ou non, lorsqu'elles sont adaptées à ces enjeux. C'est pourquoi l'implication de la Fédération, aux côtés de ses partenaires techniques que sont l'association Haie ariègeoise et la Chambre d'Agriculture, dans ce genre d'opérations, restera toujours aussi importante.

D'ailleurs, je bénéficie aujourd'hui d'un retour d'expérience suffisamment important sur le couvert Coturnix 09, pour vous affirmer qu'il s'agit d'un couvert très bénéfique pour nombre d'espèces de plaine et plus particulièrement pour la caille des blés. Amis agriculteurs, prenez contact avec la Fédération pour implanter ce couvert sur vos parcelles.

Toujours dans le but d'améliorer les habitats favorables aux espèces de petit gibier, des opérations de réouverture de milieux ont été réalisées dans la zone de montagne à l'aide d'un robot broyeur mais également en plaine, pour laquelle le couple tracteur / épareuse a encore une fois prouvé sa redoutable efficacité pour réouvrir des bords de pistes et de chemins rendus ainsi praticables pour tous les citoyens, qu'ils soient chasseurs ou simples promeneurs. De plus, ces abords ouverts améliorent la sécurité à la chasse en augmentant la visibilité et sont également favorables aux espèces en tant que continuité écologique d'habitats du grand et petit gibier ainsi que pour toutes les autres.

Je remercie encore une fois la Région et le Département d'avoir largement participé au financement de ce matériel spécifique et redoutablement efficace.

Pour compléter toutes ces actions de gestion des espèces et de leurs milieux, la Fédération continue son effort de suivi sanitaire. En particulier pour la Trichinellose dont deux

cas ont été détectés en zone de montagne cette année ainsi que pour la tuberculose bovine avec le concours des piégeurs et des louvetiers que je tiens à remercier. Aucun cas positif de tuberculose n'a été mis en évidence sur les blaireaux issus des prélèvements réalisés à l'ouest du département.

Chaque année, les prélèvements de rate d'Isards que vous déposez à la Fédération nous permettent de suivre l'évolution de la pestivirose. Cette année encore, les résultats ont permis de prouver que le virus circule à bas bruit dans le département et que la violente épidémie que nous avons connue dans les années 2000 n'est plus d'actualité. Néanmoins, il est plus que jamais nécessaire de poursuivre nos efforts de suivi de cette espèce que ce soit sur le plan sanitaire ou de la connaissance des dynamiques de populations afin de contrer l'argumentaire fallacieux de nos opposants. Je vous remercie donc pour votre implication et vous demande de continuer vos efforts.

Pour compléter ce volet sanitaire, il est important pour moi de vous parler de la maladie d'Aujeszky qui est une maladie virale hautement contagieuse, qui touche les suidés (porcs domestiques et sangliers) et, de façon accidentelle, les carnivores tels que nos chiens de chasse. Bien qu'elle ne soit pas transmissible à l'homme et que la viande puisse être consommée, il existe un risque élevé de mortalité chez le chien. Pour les protéger, vous pouvez les faire vacciner. Deux cabinets vétérinaires situés sur Saint Girons et Tarascon pourront vous conseiller et réaliser ce vaccin.

Je tiens maintenant à remercier tous ceux qui œuvrent au quotidien à nos côtés et s'impliquent sans compter dans la mise en œuvre de toutes nos actions, la défense de notre pratique et de notre vision d'une ruralité tolérante mais totalement résolue à ne jamais se laisser dicter la manière dont nous devons vivre et penser. J'adresse donc mes remerciements à tous nos partenaires du monde rural : FDSEA, CDJA, Chambre d'Agriculture, Fédération pastorale, Syndicat des forestiers, CRPF, Fédération de pêche... Enfin, je remercie maintenant tous nos Présidents d'ACCA, d'AICA, de sociétés, d'associations, l'associations des piégeurs, celle des gardes particuliers, les chasseurs à l'arc, les Dianes d'Ariège, la section des bécassiers, nos Administrateurs bien sûr, les conducteurs de chien de sang, ainsi qu'à tous nos bénévoles, et ils sont nombreux.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTIONS TECHNIQUES

Madame Milène Lemaire Meyer, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège présente, chiffres à l'appui, le dépistage de la trichinellose sur le sanglier. Depuis 2007, cette mobilisation a permis la détection de 9 sangliers fortement infestés, évitant ainsi de nombreux cas humains. Elle félicite la Fédération et les chasseurs pour leur implication.

Laurent Chayron retrace l'évolution du tableau de chasse sanglier depuis la saison 2008/2009. Cf pages 8 et 9.

Xavier Léal, Directeur, présente le bilan de la saison de chasse de la perdrix grise de montagne. Il expose les modifications réglementaires en faveur de la chasse de cette espèce.

Le Président développe 5 points :

- le projet de battue à proximité du tronçon Montgailhard Tarascon (problématique des collisions routières avec la faune sauvage)
- les relations avec le Préfet « ours » et le projet de lettre au Président de la République sur la problématique ours
- la condamnation disproportionnée suite à la manifestation de La Bastide de Sérou
- les élections législatives
- le développement de la filière venaison (transformation)

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Monsieur Alain NAUDY, Vice-Président du Conseil Départemental, se félicite du travail accompli par le Laboratoire Vétérinaire et de l'investissement de la Fédération dans le domaine sanitaire. Il appelle de ses vœux une publication sur la pestivirose. Il dit son inquiétude sur les prédateurs.

Monsieur Christian BARBE, Président de la FDC du Tarn, souligne l'engagement du Président FERNANDEZ pour faire face aux nombreuses attaques.

Monsieur Jean-Pierre DIMON, Président de la Fédération de Pêche, note qu'il existe des problématiques communes aux deux Fédérations : les attaques de nombreux destructeurs et la baisse des effectifs.

Monsieur Josep Maria CABANES, Président de la Fédération de chasse et de pêche d'Andorre observe que les deux Fédérations ont des missions communes mais qu'en Andorre les opposants ne représentent pas un problème car ils ne sont pas subventionnés.

Monsieur Philippe LACUBE, Président de la Chambre d'Agriculture, rend hommage à

Monsieur Cédric BERNADAC, éleveur décédé la veille. Les problèmes rencontrés sont les mêmes : baisse des effectifs et attaques de nos détracteurs. Il ajoute que ce sont les ruraux qui sont le plus exposés à la présence des prédateurs.

Monsieur Alexandre BERMAND, Conseiller Régional se réjouit que la Région Occitanie ait participé au financement de matériels de pointe acquis par la Fédération. Il réaffirme le soutien de la Région à la chasse et à la ruralité.

Madame Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège, évoque l'excellente communication faite par la FNC. Elle renouvelle tout son soutien aux prévenus jugés à Foix. Elle dit aussi sa détermination à poursuivre le combat ensemble au travers du Parlement Avenir Montagne qui sera bientôt élargi à d'autres acteurs.

Monsieur Jean-Pierre SICRE, représentant Madame Martine FROGER, Député de l'Ariège, dit tout l'engagement de Madame le Député dans la défense des territoires.

Monsieur Laurent PANIFOUS, Député de l'Ariège, a pu mesurer la diversité et la qualité des missions menées, lors d'une récente visite à la Fédération. Le fait que nos modes de vie soient attaqués traduit de l'intolérance et c'est inacceptable. Seule une détermination sans faille garantira la défense de la ruralité.

Monsieur Jean-Jacques MICHAU, Sénateur de l'Ariège, salue le travail effectué en faveur de la biodiversité et des territoires par la Fédération et les chasseurs. Il se félicite que les trois parlementaires soient au service de la ruralité. Il siège au groupe « chasse » du Sénat qui a eu récemment à travailler sur le thème de la sécurité à la chasse, tout en préservant le dimanche.

Madame Dominique FOSSAT, Secrétaire Général, représentant Madame la Préfète de l'Ariège, note que l'assemblée fournie démontre que la chasse est une vraie force. Il salue également la qualité du travail qui a été présenté. Il ajoute que les missions sont parfaitement assumées par la Fédération en liaison avec les services de l'Etat. La chasse, véritable acteur écologique, doit contribuer à une ruralité vivante, tout en veillant au respect des équilibres agro-sylvo-cynégétiques. Il tient à remercier les Lieutenants de louveterie et les piégeurs pour les missions qu'ils accomplissent. Enfin, sur l'ensemble des sujets, il assure la Fédération de l'entier soutien des services de l'Etat.



REMISE DES RÉCOMPENSES

Mr Jean-Baptiste TOUSTOU (ACCA Mercus) reçoit une médaille d'argent. Jeannot, pour les intimes, a aujourd'hui 79 ans, il chasse depuis l'âge de 16 ans à Mercus. Il a été un remarquable piqueur. Il a tué cette année un magnifique cerf.

Il a également une passion pour la danse et le chant et anime avec beaucoup d'entrain les soirées après la chasse.

Mr Didier ROUAIX (Administrateur et Président de l'ACCA de Caumont) reçoit une médaille de bronze. Après avoir œuvré au sein de l'ACCA de Soueix, il est actuellement Président de l'ACCA de Caumont. Il s'investit sans compter au sein de la Fédération dont il est administrateur. Il s'est particulièrement impliqué dans le domaine de la valorisation de la venaison. Plus récemment, il a accompagné de nombreux chasseurs pour leur apporter son aide dans les démarches de déclaration des armes sur le SIA. Il prend également une part active dans la communication en faveur de la chasse sur les réseaux sociaux.

Tableau de chasse sanglier 2022/2023 : de nouveau à la hausse

Pour la saison **2022/2023**, le tableau de chasse sanglier est de 8305 animaux prélevés. Cela représente 1292 sangliers de plus que l'année dernière, soit une augmentation significative de **18 %**. Alors que depuis quatre ans, le tableau de chasse se situait sur un plateau autour de 7000 animaux prélevés, nous observons cette année une tendance à la hausse à l'échelle départementale et ce sur plus de la moitié des cantons du département.

On qualifie une baisse ou une augmentation lorsque la varia-

tion est supérieure à 15%, en négatif ou en positif.

Ainsi sur les 20 cantons que compte le département, 11 présentent un tableau de chasse en augmentation par rapport à l'année dernière : Ax Les Thermes, La Bastide de Sérou, Le Fossat, Le Mas d'Azil, Pamiers, Quérigut, Saint Girons, Saverdun, Tarascon, Varilhes, Vicdessos.

Les tableaux de chasse sont stables par rapport à l'année précédente sur 9 cantons : Les Cabannes, Castillon, Foix, Lavelanet, Massat, Mirepoix, Oust, Sainte Croix Volvestre, Saint Lizier.

Aucun canton n'est concerné par une baisse.

En observant la carte d'évolution des prélèvements par cantons, on note une continuité géographique, surtout marquée sur le nord du département en zone de plaine.

Le dernier pic de prélèvement a eu lieu en 2017. Celui-ci a été suivi d'une baisse puis d'un plateau autour de 7000 sangliers. La question est de savoir si le même scénario va se reproduire ou si la tendance à la hausse va se confirmer la saison prochaine.

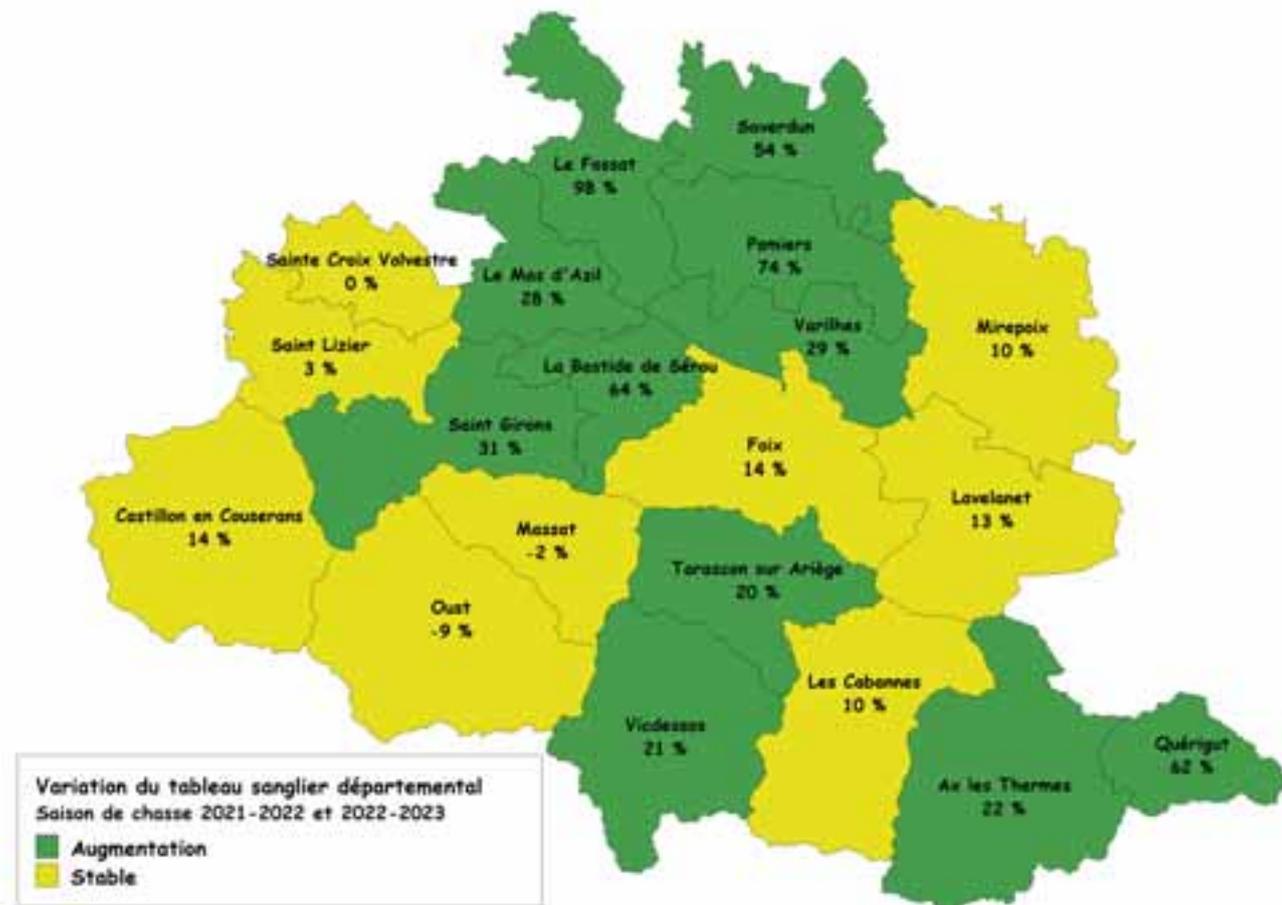
Canton	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	2022 2023	
Ax les Thermes	470	364	370	240	259	276	361	287	437	609	402	441	462	467	571	→
La Bastide de Sérou	148	62	85	83	94	132	119	111	108	182	177	145	128	90	148	→
Les Cabannes	578	453	449	329	344	319	451	460	419	629	406	461	507	479	527	→
Castillon en Couserans	525	574	423	439	477	620	843	660	751	861	579	516	616	695	793	→
Foix	594	495	517	473	483	507	569	626	869	879	751	656	736	733	833	→
Le Fossat	79	96	91	85	69	86	78	82	62	66	98	85	92	90	178	→
Lavelanet	599	469	426	326	369	572	590	618	821	1071	719	589	676	757	855	→
Le Mas d'Azil	124	117	73	116	152	166	151	144	163	190	199	179	225	151	194	→
Massat	198	141	88	101	153	153	165	108	161	219	216	221	211	243	237	→
Mirepoix	681	477	346	408	512	455	411	521	874	965	924	794	617	660	728	→
Oust	318	229	275	200	218	207	276	259	303	480	293	359	351	405	370	→
Pamiers	121	106	51	56	72	77	128	132	145	121	141	139	120	119	207	→
Quérigut	137	129	130	80	100	109	125	95	143	157	184	113	123	121	196	→
Sainte-Croix Volvestre	103	96	102	93	64	102	118	131	110	119	99	78	93	58	58	→
Saint-Girons	291	219	232	277	246	309	385	380	355	589	414	312	328	333	436	→
Saint-Lizier	230	300	251	329	251	297	416	431	367	642	466	445	416	331	342	→
Saverdun	111	114	92	114	103	187	184	123	285	204	228	162	269	173	266	→
Tarascon sur Ariège	504	410	331	256	285	320	437	357	433	573	496	490	533	516	618	→
Varilhes	258	266	273	364	387	354	413	429	525	540	554	445	502	387	500	→
Vicdessos	334	256	214	139	142	172	210	239	225	320	243	217	242	205	248	→
TOTAL	6403	5373	4819	4508	4780	5420	6430	6193	7556	9416	7589	6847	7247	7013	8305	→

Historique du tableau de chasse sangliers en Ariège par canton de 2008 à 2022

Stable →

Baisse →

Augmentation →



Variations annuelles du tableau de chasse sanglier par canton entre 2021/2022 et 2022/2023

Couvert Coturnix 09 : des résultats très prometteurs

Depuis 2019 et dans le cadre du programme expérimental national Agrifaune, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège et la Chambre d'Agriculture travaillent ensemble afin de développer des pratiques de gestion d'interculture favorable à la petite faune de plaine. Nous avons mis au point, en collaboration avec des agriculteurs, un mélange de semences et une technique d'implantation des CIPAN (couverts interculture piège à nitrate) dans les céréales avant la récolte. Celle-ci consiste à les semer avant la moisson et à éviter des passages de mécanisations répétés après récolte, préservant ainsi les nids, les jeunes oiseaux, les levrauts en bas âge et les plantes messicoles.

Pour l'agriculteur, les intérêts sont nombreux : la mise en place est accessible à tous car le semis s'ef-

fectue à l'aide d'un épandeur à engrais et le coût reste faible. Elle permet également de gagner du temps sur les chantiers pendant et après les moissons. Pour que cette technique fonctionne, le choix du mélange est crucial. Il faut choisir des espèces capables de s'adapter à la sécheresse et aux fortes températures, nous avons choisi le sorgho fourrager et le radis chinois. Ces espèces ont la capacité, avec leur système racinaire, de descendre en profondeur pour absorber les éléments nutritifs et l'eau et vont jouer un rôle important dans la structuration du sol. Aussi, il faut semer avant une pluie conséquente et au stade où le blé commence à changer de couleur.

Le programme régional écocontribution CIFF (couverts d'intérêt faunistique et floristique) nous a permis, depuis 2021, de déployer cette

action à grande échelle. Près de 300 hectares sont implantés par une quarantaine d'agriculteurs depuis 2 ans sur les communes les plus agricoles du département.

Une belle action menée conjointement, par les chasseurs et les agriculteurs, pour répondre aux enjeux de conservation de la biodiversité dans nos espaces agricoles.



Nathalie Auriac

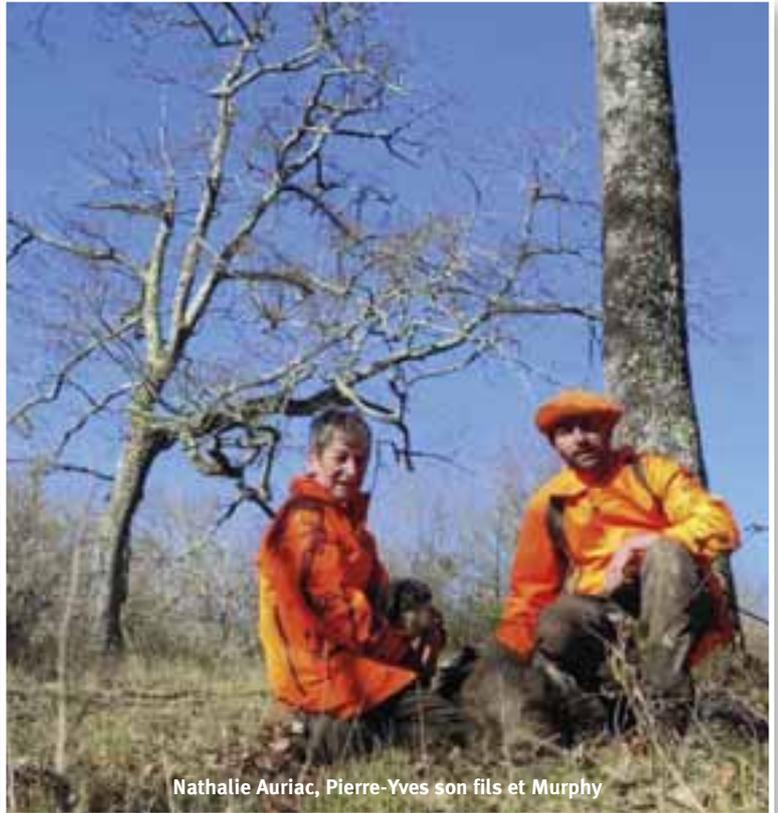
Conductrice de recherche au sang

FDCog : comment êtes-vous venue à la chasse ?

Nathalie Auriac : c'est une histoire familiale. Quand j'étais toute petite puis adolescente, j'avais un frère qui chassait et je l'accompagnais à la pêche, à la chasse, partout. Comme je viens d'un pays au-dessus de la Loire, jusqu'à l'âge de quinze seize ans, j'ai été rabatteur. Puis les études m'ont éloignée du monde de la chasse et lorsque mon fils a voulu passer son permis de chasser accompagné, je m'y suis remise. Mon mari ne chasse pas et mon fils est venu à la chasse par l'intermédiaire de son grand père. Quand je suis arrivée en Ariège, j'ai découvert une approche de la chasse complètement différente avec surtout le principe des ACCA où la chasse est accessible à tout le monde car dans la région d'où je viens on ne peut chasser que si on a une action de chasse qui est très onéreuse. Aujourd'hui je fais partie des ACCA de Mercenac et de Gajan où se pratique une chasse populaire, où tous les groupes sociaux se retrouvent et sont représentés.

FDCog : la recherche au sang n'est pas au départ dans la culture du chasseur ariégeois, comment vous êtes-vous orientée vers cette pratique ?

Nathalie Auriac : je savais que cela existait dans la région d'où je viens, je l'avais vu faire une fois. Pour moi chasser est une action qui doit aller jusqu'au bout. C'est une question d'éthique, du respect de la chasse, du gibier. Laisser un animal blessé, agonisant, ou mort dans la nature est quelque chose d'inconcevable. A quelques mois de la retraite, j'ai acheté mon chien et j'ai appelé Georges Séréna, conducteur de chien de sang, afin qu'il m'aide dans mon apprentissage. Le travail avec le chien est quelque chose de fantastique. On commence d'abord avec des pistes artificielles puis arrive le jour de la première vraie recherche qui se finit positivement et là c'est un plaisir immense. Je pense que je ne suis pas conductrice de chien de sang mais plutôt un binôme.



Nathalie Auriac, Pierre-Yves son fils et Murphy

FDCog : pouvez-vous nous parler de votre chien ?

Nathalie Auriac : Murphy est un teckel de 7 ans et on peut dire que l'on vit « ensemble ». Il ne lui manque que la parole, mais tous les gens qui ont des chiens ont déjà connu ça. C'est un chien qui à la maison vit sur son canapé mais à la chasse il devient un fauve.

FDCog : comment la recherche au sang peut-elle se développer en Ariège ?

Nathalie Auriac : en ayant un maximum de conducteurs et conductrices. Actuellement j'ai une collègue, Clara, qui est en train de dresser son chien. Plus on sera nombreux, plus on pourra répondre aux sollicitations car parfois les gens m'appellent et je suis engagée sur une autre recherche, du coup ils laissent tomber. Plus on pourra répondre aux appels, plus on fera appel à nous car cela se dit.

Les gens qui veulent être conducteur de chien de sang doivent savoir que c'est une superbe activité, très physique car on passe là où le gibier est passé et il faut aussi pouvoir y consacrer beaucoup de temps. Mais les satisfactions sont énormes, surtout quand on retrouve le gibier. Chaque recherche est l'occasion de faire de belles rencontres humaines et même si parfois on n'arrive pas jusqu'au bout, les équipes sont toujours reconnaissantes.

FDCog : que doit-on dire aux chasseurs pour les convaincre de faire appel à vos services ?

Nathalie Auriac : si on veut être respecté on se doit de respecter le gibier. La chasse est suffisamment attaquée aujourd'hui et l'on se doit d'aller jusqu'au bout de l'acte de chasse. On ne doit pas prêter le flanc à la critique. La recherche au sang est aussi un bon outil pour la promotion de la chasse et prouve que les mentalités évoluent. On m'appelle de plus en plus, surtout les jeunes, les archers, ceux qui pratiquent la chasse à l'approche. Les gens ne doivent pas hésiter à nous contacter, ils ne nous dérangent pas, bien au contraire. Sur une saison de chasse entière il y a forcément par société au moins un animal de blessé donc à l'échelle d'un département les occasions sont nombreuses de faire appel à nous.

FDCog : comment voyez-vous l'avenir de la recherche au sang dans le département ?

Nathalie Auriac : il faut oser casser les préjugés et on peut faire bouger les choses. Si je prends mon exemple personnel, quand je suis arrivée en Ariège il y quarante ans, on m'a dit que je ne pourrais jamais m'intégrer. Aujourd'hui, je suis maire de ma commune, conseillère départementale, conductrice de chien de sang. Pendant quinze ans, j'étais la seule femme dans l'équipe de chasse et maintenant on vient de monter une association regroupant les chasseuses ariégeoises. Donc oui les choses bougent et c'est vital !

Etre chien ou loup, il faut choisir

Pour les chasseurs que nous sommes, le choix semble évident et facile tant nos fidèles compagnons nous offrent d'extraordinaires moments de bonheur.

Il n'est pas un jour où leur courage, leurs qualités et leur passion pour la chasse ne nous permettent de vivre et de graver dans nos mémoires d'inoubliables images.

De retour à la maison, la confiance, l'attachement, la complicité, voire l'amour qu'ils nous témoignent en font de merveilleux complices.

Les loups, les vrais bien sûr, pas ceux miraculeusement apparus sur nos territoires et aussitôt très officiellement labélisés « sauvages et italiens » par les autorités environnementales sont autres.

Pour ceux-là, les plus nombreux, pour ne pas dire tous dans notre région, nous attendons que ceux qui savent, finissent contraints ou non, même si c'est trop tard, par dire la vérité sur ces réapparitions artificielles (ça commence).

Les loups, les vrais ne nous seraient donc pas si proches.

Pourtant, à bien y regarder, sans doute aurions-nous intérêt à y réfléchir à deux fois avant que d'affirmer qu'il vaut mieux être chien que loup.

En effet, le premier, au-delà des qualités rappelées plus haut, comme le chien de la fable, ne doit en général sa belle existence qu'au bon vouloir de son maître.

Il lui doit obéissance et soumission totale et ne peut donc rien décider de ce que sera sa vie.

Le maître aura tout pouvoir sur lui, y compris de vie et de mort.

Il pourra même pour son confort, celui de ses voisins, voire au nom de l'intérêt du chien lui-même, le priver de la simple possibilité d'aboyer, de s'exprimer, d'échanger y compris avec les siens (merci aux technologies nouvelles).

Il sera, le plus souvent (pas toujours), bien nourri, bien traité et pourra même partager avec son maître, lorsque celui-ci le décidera, quelques bons moments.

Une vie paisible en sorte qui s'achèvera au moins pour les chiens de chasse de manière brutale lors d'une partie de chasse ou au chenil et c'est tant mieux. Pour d'autres, peut-être de façon moins glorieuse, bien que souhaitable, tout s'arrêtera grâce à une injection lorsqu'ils seront devenus trop vieux, trop dépendants, trop malades ou trop encombrants. Pour d'autres, l'agonie sera longue et pénible.

Au contraire, les loups devront certes de leur côté se battre au quotidien pour se nourrir et vivre. Ils devront éviter bien des pièges tendus pour les réduire.

En contrepartie, ils seront libres, libres d'aller et venir, libres de penser, libres d'agir, libres de chasser et surtout libres de s'exprimer.

Même lorsque l'un d'entre eux aura succombé sous les coups, les autres membres de la meute prendront immédiatement sa place pour hurler leur rage de vivre libre.

Pour les en empêcher, il faudrait les tuer tous ou en faire des chiens dociles et serviles. Cà, nous le savons bien, c'est impossible.

Alors, contre ceux qui veulent nous dompter ou nous soumettre, plutôt qu'être chiens, choisissons d'être loups, agissons... hurlons et mordons si nécessaire.

Enfin, je ne saurais bien sûr que trop vous recommander la très saine lecture de la fable de Jean de la Fontaine « Le loup et le chien » d'une criante actualité pour tous les ruraux et surtout les chasseurs.

Jean Guichou

Nos parlementaires en visite à la Fédération



Mr Michau entouré de Mrs Fernandez, Léal



Mr Panifous aux côtés de Mrs Fernandez, Léal et des administrateurs

Les 17 mars et 7 avril 2023, le Président et le Directeur de la Fédération des Chasseurs ont reçu respectivement Monsieur Jean-Jacques Michau, Sénateur de l'Ariège et Monsieur Laurent Panifous, Député de la deuxième circonscription de l'Ariège. L'ensemble des sujets d'actualité concer-

nant la pratique de la chasse et plus largement les difficultés du monde rural ont été abordés de manière constructive. Le Président Fernandez les remercie pour la qualité de leur écoute et leur engagement aux côtés des Ariégeois.

Association Phoebus Ariège-Pyrénées Un lien entre les chasseurs

Depuis plus de 25 ans, l'Association Phoebus, association de chasse à but non lucratif spécialisée dans la mise en relation des chasseurs et des territoires de chasse, collabore avec des ACCA et AICA de notre département.

Au fil du temps, des dizaines de chasseurs sont ainsi venus tirer chez nous des grands gibiers à l'approche ou à l'affût : cerfs, mouflons, isards, brocards, chevreuils.

Depuis plusieurs années, une poignée de présidents d'ACCA locales toutes membres de Phoebus, ont décidé de créer l'Association Phoebus Ariège-Pyrénées.

Cette filiale de Phoebus est une association loi 1901 autonome, déclarée à la préfecture de l'Ariège.

Ils ont une volonté : travailler avant tout en

parfaite harmonie avec la Fédération des Chasseurs de l'Ariège et son président.

Après nous avoir fait parvenir votre proposition de chasse, notre association recherchera pour vous des chasseurs dont la demande correspond à votre offre. Les chasseurs sélectionnés seront mis en relation directe. Les tarifs demandés seront directement payés par les chasseurs. Si nécessaire l'association Phoebus sera à même de guider les chasseurs sur le terrain.

Pour plus d'informations, et pour faire vos offres

vous pouvez contacter les responsables par mails ou téléphone :

Michel Dauriac 06 83 88 51 57

ou mpdauriac@gmail.com

Claude Sans 06 30 36 02 70

ou sansclaud@orange.fr



Formation décennale à la sécurité à Mazères



La Fédération a organisé le 3 février dernier à Mazères une formation décennale à la sécurité auprès d'une cinquantaine de chasseurs venus essentiellement de la commune.

Rendez-vous dans 10 ans pour les participants.

Depuis sa mise en place et à l'heure où nous écrivons, 1584 chasseurs ont été formés par la Fédération.

Depuis le 24 janvier 2023, Il est désormais également possible de se former via notre site internet. 193 chasseurs (soit 12 % des chasseurs formés) ont choisi ce mode de formation.

Trophées régionaux Occitanie chasse durable : l'ACCA de Caychax récompensée

L'ACCA de Caychax a réalisé des travaux de réouverture de milieux au bénéfice de la biodiversité et des usagers de l'espace. Ces chantiers ont porté plus particulièrement sur la restauration de milieux favorables à la population de perdrix grises de montagne. Cette ACCA s'implique également dans le suivi et la gestion de la population de mouflons au sein du massif de Tabé. Ces initiatives ont été récompensées dans le cadre de l'édition 2022 des trophées régionaux Occitanie chasse durable. Ainsi, le 15 avril 2023, l'ACCA de Caychax s'est vue attribuer un chèque de 2000 €.



Remise du trophée à Monsieur Jean-Pierre Doumeng, Président de l'ACCA de Caychax, en présence de Messieurs Fernandez, Chibli, Lannes et Séréna



ACCA de Lagarde : repas convivial au café associatif

Le 28 janvier dernier, le café associatif et les chasseurs de l'ACCA de Lagarde ont organisé un repas convivial. Sous la houlette de Philippe, chasseur et cuisinier, un délicieux civet de sanglier a été proposé aux 80 participants. Barbara et les béné-

voles étaient à la manœuvre pour la confection d'entrées et desserts succulents. La convivialité et la bonne ambiance étaient au rendez-vous. Bravo aux organisateurs et aux participants !

Crédit photo : Mr Jean-Paul Bauzou



INFORMATIONS

Zones humides : nouvelle réglementation sur l'utilisation du plomb

Comme certains d'entre vous le savent déjà, le règlement européen reach (UE) 2021/57 du 25 janvier 2021 évolue et **va impacter la pratique de la chasse dans et proche des zones humides.**

En effet, il est interdit pour les chasseurs, **depuis le 16 février 2023**, d'effectuer l'un ou l'autre des actes suivants **à l'intérieur ou à moins de 100 mètres de zones humides :**

- **Décharger de la grenaille de chasse contenant une concentration en plomb** (exprimé en tant que métal) égale ou supérieure à 1 % en poids ;
- **Porter de la grenaille** de ce type en ayant l'intention de l'utiliser pour la pratique du tir en zones humides.

SIA : déclaration des armes

Nous vous en avons déjà informés, il faut déclarer la totalité de vos armes sur votre compte SIA. Afin d'aider les plus anciens d'entre nous à se mettre en règle, la Fédération se propose de créer votre compte et de déclarer vos armes lors d'un rendez-vous fixé avec mes services. N'hésitez pas à nous solliciter.

La date limite pour créer un compte dans le nouveau système d'information sur les armes, initialement fixée au 30 juin 2023, est reportée au 31 décembre 2023 pour les détenteurs du permis de chasser.

Sélection nationale de ball trap :

**Jean Boulbes
dans la course**

Jean Boulbes était en compétition pour la sélection nationale de ball trap les 28, 29 et 30 avril derniers à Pompey-Pays Albret (Tarn et Garonne). Il s'est classé 11^{ème} et a reçu l'écusson du club.

Toutes nos félicitations !



JE DIS
OUI
AUX PRODUITS
D'OCCITANIE !



© Tous droits réservés Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée - 03/2022

Rendez-vous sur [sud-de-france.com](https://www.sud-de-france.com)



POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SALÉ. [MANGERBOUGER.FR](https://www.mangerbouger.fr)